

## **CONSEIL DES SAGES DE LA COMMUNE DE SAINT AGNANT**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07/01/2016**

#### **Présents**

**Mmes Bouchez conseillère municipale référente au conseil des sages  
Bonnard présente pour une future participation**

**Mrs Coullandreau, Mr Martineau , Rémeur, Derobinson,, ,Suire,  
Greneche, Réau**

**absente excusée Mme Fabriguès**

**---Le conseil accueille Monsieur Gomilla 1er adjoint responsable de la commission communication**

#### **JOURNAL MUNICIPAL**

**Suite au compte rendu du dernier conseil des sages Mt Gomilla a tenu à rappeler l'historique de parution du bulletin municipal**

**Après les 2 premiers numéros qui étaient très complets mais onéreux, la commission a jugé bon d'éditer le bulletin municipale en régie grâce au concours de Mme Florence Jarnan (conseillère municipale membre de la commission communication)**

**Ce nouveau bulletin est formé de 4 pages, tout ne peut donc pas être imprimé mais Mr Gomilla confirme qu'un maximum d'informations y sont résumées. Il pense que le site internet permet d'avoir plus de développement**

**Mme Bonnard et Mr Remeur lui font remarquer que beaucoup de personnes âgées n'ont pas internet et que ces anciens se sentent isolés et mis à l'écart**

**Mr Gomilla explique que plusieurs postes informatiques seront accessibles dans la nouvelle médiathèque et une aide pourra être apportée aux personnes qui ne sont pas habituées à cette nouvelle technologie**

**Mr Collandreau demande à ce que des explications soient données sur le coût du journal**

**A la médiathèque, le conseil des sages suggère à la municipalité de mettre à la disposition des saint agnantais un exemplaire des comptes rendus du conseil municipal , et les grandes lignes des décisions prises.**

**Ces grandes lignes pourraient ainsi être éditées à la demande**

#### **URBANISME-EAUX PLUVIALES**

**Mr Coullandreau a constaté que les eaux pluviales de la nouvelle coopérative agricole se déversent dans un fossé du Grand Pinaudard et que ces eaux coulent ensuite dans un fossé bouché**

**Le puits d'orage construit par la coopérative agricole semble sous dimensionnée et constate que les fossés ne sont pas entretenus correctement (certains appartiennent aux particuliers)**

## GESTION DES DECHETS POSE DES CONTAINERS VERRE ET PAPIERS

Le conseil des sages rappelle à la municipalité que des containers avaient déjà déposés et enlevés il y a quelques années

**A l'unanimité le conseil des sages est contre la pose de containers sur la commune pour les raisons suivantes :**

- L'économie sur le ramassage des déchets n'est pas évoquée dans le projet
- Le coût de la pose et de l'entretien n'est pas négligeable
- Il faudra trouver des terrains communaux pour y déposer les containers( et il en a peu)
- L'aspect de ces containers est déplorable et nuirait à la volonté de la municipalité d'embellir la commune(exemple aménagement de la place de Verdun)
- A l'usage il avait été constaté que ces containers servaient de dépôt de sac poubelles et autres tessons de bouteilles voire de bouteilles entières leurs pieds
- Obligation pour les employés municipaux de nettoyer ces dégâts.
- La taxe d'enlèvement des ordures n'est pas négligeable et elle fait partie des services rendus aux citoyens ( il s'agit donc d'un nivellement par le bas des services rendus)
- Si vraiment la commune est amenée à accepter l'inacceptable le conseil des sages demande à ce que la **CARO** fasse des aménagement paysagers afin de cacher ces containers
- Il sera également indispensable de tenir compte de l'avis des st agnantais sur les endroits où déposer ces containers(le conseil des sages a commencé à travailler sur ces emplacements)

## ENVIRONNEMENT

Nous vous faisons suivre une note faite par Mr Suire indiquant qu'une propriété n'est pas entretenue à Villeneuve. Mme le Maire a écrit à la propriétaire qui ne répond pas.

Ne serait-il pas possible de faire venir les services de l'Etat type DDASS afin de constater que le vermine prolifère à cet endroit(rats .....) ?

Cela permettrait d'établir un dossier pour obtenir un arrêté préfectoral de nettoyage de cette propriété. Il nous fait part d'un dépôt d'ordures sauvage ce qui est très une très mauvaise image de marque

## DIVERS

Lors du dernier conseil des sages il a été porté à la connaissance de Mr Duboy du mauvais état de la rue du MOULIN SAINT SATURNIN il a été répondu que cette rue n'appelait pas de remarque particulière

Le conseil n'a pas dû être clair car il existe bien un problème sur cette rue et demande à Mr DUBOY de bien vouloir contacter les conseillers suivants qui se mettent à sa disposition pour une visite détaillée

Messieurs REAU et THOMMERET

— Mr Coullandreau rappelle que les problèmes de circulation et de stationnement autour de l'église n'ont pas été résolus(faudra-t-il attendre un accident à la sortie de la messe?)

—

PROCHAINE REUNION LE 11 FEVRIER A 10 HEURES